|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CA/216** | | Le 8 août 2014 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Seconde session de la Réunion de préparation à la Conférence de 2015 (Genève, 23 mars-2 avril 2015) en vue de l'établissement du Rapport de la RPC à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2015 (CMR-15) et des études préparatoires pour la conférence suivante** | |
|  |
|  |
|  | | |

# 1 Introduction

1.1 Conformément à sa Résolution 807, la Conférence mondiale des radiocommunications de 2012 (CMR-12) a décidé de réactiver la Réunion de préparation à la Conférence (RPC).

1.2 Les principes régissant la tenue de la RPC, son mandat et ses méthodes de travail ont été approuvés par l'Assemblée des radiocommunications de 2012 (AR-12) dans la Résolution UIT‑R 2‑6.

1.3 La Circulaire administrative CA/201 du 19 mars 2012 contient les résultats de la première session de la Réunion de préparation à la Conférence de 2015 (RPC15-1, Genève, 20‑21 février 2012). L'Addendum 1 de cette Circulaire, du 15 janvier 2013, donne d'autres informations, en particulier concernant les dates auxquelles les groupes responsables des Commissions d'études devront avoir fini leurs travaux ainsi que la structure et la préparation des contributions pour le projet de Rapport de la RPC à la CMR-15.

# 2 Date et lieu de la réunion

La seconde session de la Réunion de préparation à la Conférence de 2015 (RPC15-2) se tiendra au Centre international de conférences de Genève (CICG) et au siège de l'Union, du 23 mars au 2 avril 2015. Les participants pourront retirer leur badge, dans le bâtiment Montbrillant de l'UIT, le dimanche 22 mars 2015 de 12 heures à 17 heures et le lundi 23 mars 2015 à partir de 7 h 30 au même endroit. Les participants ne pourront pas retirer leur badge au CICG. La séance plénière d'ouverture de la RPC15-2 débutera à 9 h 30 le lundi 23 mars au CICG.

**3 Programme de la réunion**

Le projet d'ordre du jour contenant le programme de la réunion est reproduit dans l'Annexe de la présente Circulaire. Le Rapport de la RPC à la CMR-15 sera établi conformément au schéma adopté par la RPC15-1 (voir l'Annexe 7 de la Circulaire administrative [CA/201](http://www.itu.int/md/R00-CA-CIR-0201/en)), en se reportant dûment à l'ordre du jour de la CMR-15 figurant dans la Résolution 1343 du Conseil (C12).

# 4 Préparation du projet de Rapport de synthèse de la RPC à la CMR-15

4.1 Conformément à la Résolution UIT-R 2-6 et aux décisions prises à la RPC15-1, le projet de Rapport de synthèse de la RPC à la CMR-15, élaboré sur la base des contributions des groupes responsables des Commissions d'études, sera établi par l'équipe de direction de la RPC pendant la réunion qui se tiendra du 1er au 5 septembre 2014.

4.2 Le projet de Rapport de la RPC à la CMR-15 constituera la base des travaux de la seconde session de la RPC-15. Il sera mis en ligne sur la page web de la RPC, dans sa version anglaise, sous la cote CPM15-2/1, après la réunion de l'équipe de direction de la RPC, les autres versions linguistiques étant publiées le plus vite possible et, au moins, deux mois avant la RPC15-2.

4.3 En outre, la Commission spéciale (SC) chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure établira son projet de Rapport à sa réunion prévue du 1er au 5 décembre 2014, sur la base des contributions qu'elle aura reçues des membres et des documents de travail des Commissions d'études. Le rapport de la Commission spéciale sera soumis directement à la RPC15‑2.

# 5 Contributions

5.1 Les participants sont priés de soumettre leurs contributions aux travaux de la seconde session de la RPC-15 par courrier électronique à l'adresse:

[cpm15-2@itu.int](mailto:cpm15-2@itu.int)

Une copie doit aussi être envoyée au Président, aux Vice-Présidents de la RPC-15 ainsi qu'aux Rapporteurs chargés des différents chapitres du rapport, dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://www.itu.int/go/ITU-R/CPM>

5.2 Les contributions seront traitées conformément aux dispositions des Résolutions UIT-R 1-6 et UIT-R 2-6 (voir également le paragraphe 6 ci-après).

5.3 Conformément à la Résolution UIT-R 1-6 et aux lignes directrices relatives aux méthodes de travail[[1]](#footnote-1)\*, les délais suivants s'appliqueront:

5.3.1 Les contributions devront parvenir au Bureau au moins **trois mois avant le début de la RPC15-2, c'est-à-dire avant le 23 décembre 2014**. Pour les contributions reçues après cette date, aucun engagement ne peut être pris concernant leur disponibilité dans les six langues de l'Union au début de la réunion.

5.3.2 Le **délai définitif pour la réception des contributions est le 9 mars 2015 à 16 h 00 UTC**. Les contributions qui parviendront au Bureau au-delà de cette date limite ne pourront pas être acceptées. Les contributions qui ne seront pas disponibles pour les participants au début de la réunion ne seront pas examinées.

5.4 En outre, il est précisé dans la Résolution UIT‑R 1-6 que les contributions ne devraient pas être trop longues (si possible, pas plus de dix pages) et être élaborées à l'aide d'un logiciel de traitement de texte standard sans que soit utilisée une fonction de formatage automatique; les modifications de textes existants devraient être indiquées par des marques de révision (au moyen de la fonction «Suivi des modifications»).

# 6 Disponibilité des documents pendant la RPC15-2

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues dans la langue d'origine sur la page web de la manifestation, dans un délai d'un jour ouvrable.

Les versions officielles des contributions et des autres documents de travail seront mises en ligne à l'adresse:

<http://www.itu.int/md/R12-CPM15.02-C/en>

Comme pour toutes les réunions des commissions d'études de l'UIT-R, **la RPC15-2 se déroulera sans document papier**. Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, aux cybercafés qui se trouvent au CICG et au deuxième sous‑sol de la Tour ainsi qu'au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment Montbrillant. De plus, le Service d'assistance informatique ([servicedesk@itu.int](mailto:servicedesk@itu.int)) a préparé un certain nombre d'ordinateurs portables pour les personnes qui n'en ont pas. Un [compte TIES](http://www.itu.int/TIES/) est nécessaire pour pouvoir avoir accès aux documents de la RPC15-2.

# 7 Diffusion sur le web

Les séances plénières de la RPC15-2 et les séances des groupes de travail seront diffusées en mode audio sur le web, dans toutes les langues, grâce au Service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS). Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir utiliser le service de diffusion, mais un [compte TIES](http://www.itu.int/TIES/) est nécessaire pour avoir accès à la diffusion sur le web des séances de la RPC15-2.

# 8 Participation/Demande de visa/Réservation d'hôtel

L'inscription préalable aux manifestations de l'UIT-R est obligatoire et s'effectue exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés. Il a été demandé à chacun des Membres de l'UIT-R de désigner un coordonnateur chargé de s'occuper de toutes les formalités d'inscription, y compris des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, lesquelles devront également être soumises par ce coordonnateur au cours de la procédure d'inscription en ligne. Les personnes souhaitant s'inscrire à une manifestation de l'UIT-R devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour l'entité qu'elles représentent. On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet des formalités d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

[www.itu.int/en/ITU-R/information/events](http://www.itu.int/en/ITU-R/information/events)

La personne à contacter au Bureau des radiocommunications pour les questions d'ordre général concernant la RPC15-2 est M. Philippe Aubineau (Tél.: +41 22 730 5992 ou par e‑mail: [philippe.aubineau@itu.int](mailto:philippe.aubineau@itu.int)).

François Rancy  
Directeur

**Annexe** : Projet d'ordre du jour de la seconde session de la Réunion de préparation à la Conférence de 2015

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT  
– Membres du Secteur des radiocommunications  
– Présidents et Vice‑Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure  
– Président et Vice‑Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications  
– Président et Vice‑Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence  
– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications  
– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe   
  
Projet d'ordre du jour de la seconde session de la Réunion de   
préparation à la Conférence de 2015 (RPC15-2)

*Elaboration du Rapport de la RPC à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2015 (CMR-15)*

(Genève, 23 mars - 2 avril 2015)

**1** Remarques liminaires

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Structure et méthodes de travail de la seconde session de la RPC-15

**4** Etablissement des groupes de travail

**5** Attribution des documents

**6** Préparation du Rapport de la RPC à la CMR-15

**7** Divers

A. ZOURMBA  
 Président de la RPC-15

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* Voir <http://www.itu.int/oth/R0A01000003>. [↑](#footnote-ref-1)